

Compte-rendu

Audience recteur du

15 septembre 2025

ITRF non informaticiens

Le SNPTES dénonce une fois encore l'absence de revalorisation des collègues ITRF non informaticiens tant en services académiques qu'en EPLE.

Les collègues n'ont pas été revalorisés depuis le COVID alors que la dernière revalorisation était bien loin de compenser l'inflation.

Le SNPTES souligne également l'écart indemnitaire injustifié entre les administratifs et les ITRF non informaticiens.

Le SNPTES constate également que les ITRF non informaticiens de catégorie B sont invisibilisés dans le RSU car les moyennes indemnitaires des ITRF tiennent compte des salaires plus élevés des ITRF informaticiens.

Selon l'administration, une Note du 25 juillet va permettre une mise en œuvre de la revalorisation indemnitaire des ITRF de l'éducation nationale.

Le SNPTES attend avec impatience des précisions sur le sujet !

Organisation du temps de travail

Le SNPTES souligne des progrès sur l'aménagement du temps de travail, mais un point de désaccord majeur persiste sur la problématique des 20 minutes.

La pause de 20 minutes n'est pas remise en cause en tant que telle. Le point d'achoppement réside dans son décompte. Jusqu'à présent, lorsqu'on prend une pause méridienne de 50 minutes, on est re-crédité de 20 minutes.

L'administration a ré-affirmé qu'elle ne re-créditera plus ces 20 minutes dans la badgeuse mais que la pause méridienne minimum sera de 30 minutes.

Ce changement va se traduire par une augmentation journalière de 20 minutes du temps de travail pour les agents qui sortent sur le temps de midi (activités sportives, repas de service, courses) !

Il sera également possible, avant ou après la pause méridienne, de prendre sa pause de vingt minutes, sans débadger cette fois, mais dans l'enceinte de son bâtiment en restant à la disposition de son employeur.

Si le SNPTES considère comme un succès le passage à 30 minutes de la pause méridienne minimum, elle a rappelé à l'administration que cette pause de 20 minutes re-créditée sur la pause méridienne constituait un élément important dans la qualité de vie des agents. Le SNPTES considère cette remise en cause comme la perte d'un acquis social majeur négocié lors du passage au 35h !

L'administration dit ne pas être dans une surveillance accrue, mais souligne le besoin de régularité. Elle précise qu'un dialogue reste possible avec les chefs de service.

Alerte dans les services académiques sur la souffrance au travail

Dans le cadre des visites de la FSSA, Le SNPTES a constaté une souffrance au travail importante pour certains de nos collègues.

Le SNPTES souhaite également alerter sur le respect des conditions de travail et le bien être au travail pour nos collègues contractuels qui ne doivent pas être de simples variables d'ajustement !

L'administration nous a précisé qu'un signalement VDHA ne s'éteint pas avec le départ forcé d'un collègue contractuel.

Le SNPTES a également alerté sur la forte augmentation des charges de travail au sein des services académiques.

Le SNPTES souhaite enfin une vigilance accrue quant aux conditions de travail dans les services accueillant des BOE.

Le SNPTES restera vigilant sur ce sujet éminemment important du bien être et des conditions de travail de nos collègues!